



Appréhender la réglementation en aquaculture



Objectifs

Certifier la capacité C3 du BPREA : conduire le processus de production dans l'agrosystème



Programme

- Contextes : Socio-professionnel ; Administratif & réglementaires
 - Lois sur l'eau et les milieux aquatiques
 - Nomenclature ICPE
 - Nomenclature IOTA
- Cas particuliers
- Régime de la déclaration
- Régime de l'autorisation
- Arrêté-type
- Réglementations particulières
 - Natura 2000
 - SDAGE / SAGE
 - Débit réservé
 - Passage à poissons
 - Réglementation des espèces & Réglementation sanitaire
- Médicaments vétérinaires
- Equarrissage
- Transformation
- Transport
- Droit du travail
- S'installer en pisciculture
 - Créer ou reprendre
 - Préparer son installation & étude financière
 - Trouver les informations
- Accompagnement
- Statut d'agriculteur
- Soutien financier



Evaluation et mode de validation des acquis

- ✓ Plusieurs exercices au cours de la formation permettront d'évaluer la mise en pratique des apports de formation
- Diplômant
- Certifiant
- Non-certifiant

En fin de formation vous recevrez :

- Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises.
- Un certificat de réalisation
- Une attestation de validation d'UC

Public concerné

- Toute personne qui souhaite s'installer en aquaculture en France

Effectif : Minimum : **Aucun** - Maximum : **Aucun**

Durée et rythme

17.5 heures

Période : 1 session par an en mars

- En semaine
- En journée
- Temps plein
- Week-end
- En soirée
- Temps partiel

Formateur

CORMORECHE Jean-Christophe,
formateur en techniques aquacoles

Modalités pédagogiques & méthodes

- En présentiel
- En salle
- Sur chantier
- A distance
- Synchrone
- Asynchrone

- Formation dans nos locaux
- Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation
- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs
- Cours en face à face

Rémunération et financement

Rémunération : Non prévu

Financements :

- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : NON
- **Autre sources de financements possibles en fonction de votre statut.** Contactez-nous.

Tarifs

22,00€ de l'heure soit 385,00€ HT les 3jours

Le CFPPA n'est pas soumis à TVA.

Indicateurs de résultats

Taux de satisfaction 2021 :

- Participants : 100 %

Pré-requis

- Aucun

Appréhender la réglementation en aquaculture

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

Etapes d'inscription à cette formation :

Compléter le formulaire de contact sur notre site internet (www.cfppavaldoie.fr : Rubrique « Contact ») ; un formateur vous contactera afin de prendre connaissance de votre projet et vous orienter sur la formation la plus adaptée à vos besoins.



Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?

Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

**Référente handicap : PERRIN Nadia -
03.84.58.49.62 - nadia.perrin@educagri.fr**



Contact référentes administratives

Administration CFPPA - 03.84.58.49.62
cfppa.valdoie@educagri.fr

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Restauration collective possible - Tarif : Nous consulter
Pas d'hébergement possible



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr